

**MARC VUILLEMOT, MAIRE DE LA SEYNE-SUR-MER,**  
**AUX CANDIDATS A LA DEPUTATION DANS LA 7<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION DU VAR,**  
**7 QUESTIONS MAJEURES POUR LE TERRITOIRE SEYNOIS**

Madame, Monsieur,  
Cher(e) concitoyen(ne) ouest-varois(e) candidat(e) à l'élection législative,

Il ne vous aura pas échappé que je ne suis pas moi-même candidat à l'élection de juin au cours de laquelle vous solliciterez les suffrages de nos concitoyens : je suis depuis toujours opposé au cumul des mandats nationaux et locaux. Cela ne m'empêche pas d'y prêter une importante attention.

Certains d'entre vous me connaissent bien, d'autres moins, ou pas du tout. Je suis le maire d'une des cinq communes de la 7ème circonscription du Var : La Seyne-sur-Mer, élément de « *Toulon Provence Méditerranée* » (TPM), l'une des deux intercommunalités que chevauche notre circonscription électorale.

***Je voudrais vous soumettre une proposition destinée à enrichir le débat démocratique et à clarifier les choix de mes concitoyens.***

Comme maire, j'essaie d'instaurer un lien permanent, étroit, vivant avec les Seynois. J'ai toujours estimé que mon devoir était, en permanence, d'éclaircir, d'expliquer les raisons de leur situation et de celle de notre commune.

Je constate, hélas, que les conditions de vie qui sont faites aux citoyens de notre pays, à nos communes, à nos territoires, provoquent des réactions dangereuses pour notre démocratie. C'est sur ce terreau de chômage, de difficultés sociales, de souffrance souvent, que naissent et grandissent des « idées noires » de repli sur soi, d'égoïsme, voire de haine. Les consciences en repli, trop crédules, laissent certains mettre des noms sur leurs peurs et inquiétudes. Ainsi, ils finissent par y croire sans plus chercher à savoir.

Je n'ai pour ma part jamais montré la moindre complaisance vis-à-vis de ces détournements de colère et de souffrance.

Au contraire, j'ai toujours tenté d'affronter, bien en face, les questions et les problèmes. Telle a toujours été ma ligne de conduite. Expliquer, sans relâche, pour avancer.

C'est cela, le socle de ma mission d'édile de la République. J'oserai dire que c'est la responsabilité de... tout élu de la République.

Comme une entrée en matière, et illustration concrète du lien que je perçois entre choix politiques et situation sociale et économique, permettez-moi de prendre pour exemple très concret deux quartiers de La Seyne. Deux exemples vivants du terroir où vous êtes candidat(e), et où les votes qui s'y sont exprimés lors de l'élection présidentielle ne sont évidemment pas sans signification.

Le premier, le quartier Berthe, au nord de ma commune, environ 14.000 âmes, un grand quartier populaire de logement social, a bénéficié, sous l'impulsion de l'État et la mobilisation de toutes les institutions publiques, d'un des plus grands « *Programmes de rénovation urbaine* » (PRU) de France (rénovation et réhabilitation de l'habitat et des espaces et équipements publics, ouverture du quartier sur le reste de la ville et de l'agglomération, ...). Il profite en outre d'une dynamique de dizaines d'associations, accompagnées par l'État et les collectivités. Elles structurent la vie du

quartier. Eh bien, le quartier Berthe s'est majoritairement prononcé au premier tour de l'élection présidentielle en faveur d'un candidat républicain, en l'occurrence celui de « *La France insoumise* », et au second pour un autre, celui de « *En marche* ».

Le deuxième quartier que je souhaite mettre en regard est le coeur de ville historique de La Seyne, avec environ 4.000 résidents. Il s'est, quant à lui, considérablement paupérisé et dégradé faute de réelle « bienveillance publique » (alors même que le quartier Berthe, évoqué plus haut, parachève sa mutation). J'ai pu décrocher sa classification en « *Zone de sécurité prioritaire* » (ZSP) parce qu'il s'est mis à « accueillir » une partie de la petite (et même moyenne) délinquance. Il s'y développe un sentiment d'insécurité, fondé ou non. Mais je peine à obtenir une attention discriminante positive à son égard : son classement en « *Réseau d'éducation prioritaire* » (REP), qui permettrait de gagner en égalité des chances, est au point mort ; le programme d'État du « *Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce* » (FISAC), que j'ai réclamé afin d'agir en faveur de la relance de l'activité économique de proximité, n'est toujours pas concrétisé ; le « *Nouveau programme national de rénovation urbaine* » (NPNRU), sollicité depuis quatre ans pour disposer des moyens d'investir durablement dans la rénovation et la qualité d'accueil résidentielle autant que commerciale, et l'accompagnement social et culturel de sa population, n'en est qu'à la phase de « *protocole de préfiguration* », c'est-à-dire à la définition de ce qu'il faut faire comme... études préalables ! Eh bien, ce deuxième quartier central et historique de la ville, carrefour de tous les autres, quant à lui, se vivant délaissé, a majoritairement accordé ses voix à l'extrême-droite, aux deux tours du scrutin présidentiel.

***La conclusion de cette comparaison entre deux quartiers de même typologie sociale et économique est évidente. À ceux d'entre vous qui ne partageraient pas cette vision des choses, je demande au moins de considérer qu'elle n'a rien de caricatural. Il y a le quartier où la puissance publique s'est penchée sérieusement et durablement sur les diverses difficultés que rencontre un « morceau du territoire de la République », et celui où le quasi désintérêt des « institutions publiques », réel ou ressenti, favorise toutes les peurs, les replis, les rejets et les haines.***

Autre chose : dans quelques mois, mes concitoyens le savent et s'interrogent, l'intercommunalité dans laquelle vit La Seyne depuis 2002 changera de statut. Elle passera de celui de communauté d'agglomération à celui de métropole. Ce changement, ne serait-ce que la nouveauté, inquiète. Mes administrés, en effet, n'ont pas toutes les réponses à leurs questions, ni, parfois même... les questions. Or la République leur doit la lumière sur tout ce qui fait et fera leur vie au quotidien. Et, lorsqu'on me demande « *Mais alors, tu auras été le dernier maire ?* », je suis conforté dans ma volonté et ma détermination à exercer ma mission d' élu « d'éducation populaire ».

En m'adressant à vous, candidat(e)s à l'élection législative de juin prochain, c'est dans cet esprit de transparence, d'éducation, d'information et de partage que je m'inscris. Je souhaite faire connaître aux Seynois votre engagement de postulant(e) à la députation sur l'avenir de notre territoire. Nous l'avons en partage malgré ses découpages institutionnels. L'enjeu est unique : mieux comprendre, et faire comprendre, sa réalité et son avenir.

Pour pouvoir décider et se prononcer, chacun de nos 104.000 électeurs de l'Ouest Var, dont les 45.000 inscrits sur les listes électorales parmi les 65.000 Seynois, doit connaître vos réponses aux questions qu'il se pose. Il en va de l'avenir local de notre République et de la concrétisation de ses valeurs sur tout notre territoire.

***Je m'autorise donc, au nom des Seynois, à vous demander de bien vouloir contribuer à les éclairer, en acceptant d'apporter des réponses à des questions de sept thématiques que, avec nombre de mes concitoyens, nous nous posons. Les réponses, que je relaierai auprès d'eux, portent sur les sept sujets suivants, que je détaille dans sept fiches ci-après :***

1°) Quelle politique pour les services publics communaux de proximité, facteurs d'égalité républicaine entre les citoyens ?

2°) Quelle politique en faveur de l'égalité des citoyens des divers territoires ?

3°) Quelle politique en faveur de l'instruction scolaire et l'éducation populaire, facteurs de citoyenneté ?

4°) Quelle politique en faveur de la dynamisation économique du territoire pour l'emploi et la dignité citoyenne ?

5°) Quelle politique en faveur du droit au logement pour tous ?

6°) Quelle politique en faveur du développement soutenable et l'énergie positive pour la croissance verte du territoire ?

7°) Quelle politique en matière de coopération intercommunale, de périmètre intercommunal, de la place des communes et des citoyens eux-mêmes et de la démocratie de proximité dans la future métropole ?

D'autres sujets à enjeux que les sept faisant l'objet de ma présente interpellation préoccupent mes concitoyens seynois, mais j'ai voulu cibler ceux qui me semblent correspondre le plus aux attentes que m'exprime la population de la plus importante commune de notre circonscription.

Je serais ravi...

- soit de pouvoir transmettre aux Seynois une lettre, voire un petit dossier de réponse à tout ou partie des questionnements que je m'efforce de relayer,
- soit d'accueillir l'ensemble des candidats devant le conseil municipal de La Seyne, pouvant ou pas être élargi à tout ou partie, par exemple, des membres de nos quatre conseils de quartiers, conseils citoyens des deux quartiers prioritaires « *politique de la ville* », quatre comités d'usagers des services publics locaux, huit comités d'intérêt local (CIL) ou structures équivalentes, conseils consultatifs des acteurs économiques, des sports et de la vie associative, et autres instances permanentes de démocratie participative qui fonctionnent à La Seyne,
- soit même d'accueillir les candidats lors d'un « *forum citoyen* » ouvert à l'ensemble de la population, suivant des modalités d'organisation unanimement convenues entre nous,
- soit d'envisager avec vous, sous réserve que vous adhériez tous au principe, une autre forme d'exposé de vos propositions.

Je vous remercie sincèrement par avance de l'intérêt que vous prêterez à cette démarche de démocratie citoyenne, pour laquelle je m'engage — mais est-il utile de le préciser ? — à la neutralité, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc Vuillemot  
Maire de La Seyne-sur-Mer  
13 mai 2017

## **THEMATIQUE 1**

### **QUELLE POLITIQUE POUR LES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX DE PROXIMITE, FACTEURS D'EGALITE REPUBLICAINE ENTRE LES CITOYENS ?**

La Seyne subit, comme toutes les communes, depuis 5 ans, une baisse drastique de dotations de l'État, fragilisant son offre de services publics locaux, pourtant facteurs de compensation des inégalités territoriales, urbaines, économiques, sociales et culturelles.

Certains candidats à l'élection présidentielle ont proposé une poursuite, voire une accélération, de la baisse des dotations (le maximum affiché, par M. Fillon, étant de 20 milliards d'euros sur 5 ans, s'ajoutant aux 11 milliards déjà subis, pas forcément de façon identique pour toutes les communes, avec un système de « bonus-malus » en fonction de certains « critères de bonne gestion »). Un autre (M. Macron) a proposé une réduction significative des recettes fiscales de la taxe d'habitation, laquelle serait d'abord allégée en 2018 pour les revenus inférieurs à 20.000 euros par part fiscale, puis supprimée en 2020 pour 4 foyers sur 5, soit un manque à gagner de 10 milliards d'euros pour les communes, supposé devant être compensé par l'État, mais... sous réserve que les communes signent avec lui un « *Pacte de confiance* » par lequel elles s'engageraient à réduire leurs dépenses de... 10 milliards. D'autres candidats (MM. Hamon et Mélenchon) ont prôné l'arrêt des baisses de dotations. Certains (dont Mme Le Pen) ont été flous ou silencieux sur ces sujets.

Certains candidats ont aussi annoncé une volonté de baisse du nombre des

fonctionnaires (M. Macron évoque 70.000 dans la fonction territoriale, Mme Le Pen le non-remplacement des départs en retraite, M. Fillon 500.000 en tout, ce qui correspondrait à environ 175.000 agents territoriaux de moins en appliquant le pourcentage de 35% que leur corps représente par rapport à l'ensemble de la fonction publique). Certains ont prôné, pour garantir les services communaux avec moins de fonctionnaires, le recours à des contrats de droit privé (M. Macron) ou des délégations de service au privé (M. Fillon).

Pour La Seyne, la taxe d'habitation représente un produit annuel de 25 millions d'euros, soit un quart du budget communal, et la dotation globale de l'État environ 12 millions d'euros. Activer à la baisse ces leviers de recettes ferait courir un risque majeur au financement des investissements courants et structurants comme aux services assurés à la population.

La mairie de La Seyne compte un effectif d'environ 1.400 « équivalents temps plein » (ETP) d'employés communaux, lui permettant d'assurer des services complémentaires aux missions obligatoires des communes, en matière d'éducation, de culture, de solidarité, de sport, d'appui aux aînés, aux jeunes enfants, aux familles, au développement soutenable.

Réduire ces effectifs conduirait à minorer, voire supprimer, ces offres de services.

***1.1. Quelle est alors votre vision des choses sur les moyens d'État dédiés au fonctionnement et l'investissement des communes ?***

***1.2. Concrètement, quelle est-elle sur les dotations globale et de solidarité urbaine, la péréquation, la solidarité territoriale par l'impôt local, les effectifs de fonctionnaires communaux ?***

***1.3. Et, si vous promouvez l'idée d'une diminution des moyens et ressources, humains et/ou financiers, quels services communaux estimez-vous qu'il faut réduire ou voir disparaître ?***

## THEMATIQUE 2

### QUELLE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EGALITE DES CITOYENS DES DIVERS TERRITOIRES ?

Les habitants des quartiers populaires prioritaires de La Seyne bénéficient depuis 1981 de la « *politique de la ville* » et, depuis 2006, des dispositifs du « *Programme de rénovation urbaine* » (PRU). Ils ont permis d'amortir en partie le choc des inégalités sociales, économiques, urbaines, devant l'emploi, les mobilités, le logement, la santé, l'éducation, l'accès aux loisirs, à la culture, à la quiétude et la sécurité, etc.

Ils ont favorisé une importante rénovation du quartier Berthe, le plus grand ensemble d'habitat social du Var, grâce à près de 300 millions d'euros engagés sur l'habitat et le cadre de vie, qui a aussi rejailli positivement sur la dignité de ses résidents et sur

l'ensemble du territoire. Mais la situation justifie que les efforts soient poursuivis et accrus.

De son côté, le centre ancien seynois, dont la population connaît une réalité socio-économique de même nature que celle de Berthe, doit faire l'objet d'une même démarche.

C'est pourquoi La Seyne place beaucoup d'espoirs dans le « *Nouveau programme national de rénovation urbaine* » (NPNRU). Mais les choses tardent à se mettre en place, notamment par manque de moyens publics d'État, nettement inférieurs à ceux engagés dans les programmes de première génération.

#### ***Quelle est alors votre vision pour La Seyne...***

***2.1. - de la « politique de la ville » et de la rénovation urbaine, notamment pour la fin du PRU de Berthe, et pour la perspective de rénovation de son centre historique,***

***2.2. - de la solidarité nationale par la péréquation des dotations d'État aux communes en fonction de leurs richesses,***

***2.3. - des moyens de lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires, la redynamisation économique, l'éducation, l'accès à la culture, la prévention de la délinquance, etc. ?***

## **THEMATIQUE 3**

### **QUELLE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'INSTRUCTION SCOLAIRE ET L'EDUCATION POPULAIRE, FACTEURS DE CITOYENNETE ?**

Allié au sentiment d'abandon de la part de la puissance publique pourtant républicaine, le déficit d'accès aux savoirs et d'exercice de consciences éveillées, pour nombre de nos concitoyens des quartiers populaires, mais pas uniquement, n'est sûrement pas pour rien dans le taux relevé d'abstention, depuis des années, aux élections. Or il ne peut y avoir de citoyens de seconde zone.

L'éducation, celle de l'École comme celle des temps libres, tout au long de la vie, constitue un enjeu pour un projet républicain. Certains candidats à l'élection présidentielle ont formulé des propositions, dont certaines sont très concrètes. Deux sujets, notamment ont été l'objet de focus de la part des médias. Je tiens à les évoquer au travers du prisme de leur réalité locale.

La proposition de M. Macron de limiter dans les « Réseaux d'éducation prioritaire » (REP) à 12 enfants par classe de CP et CE1, que l'on retrouve également, dans son esprit, dans les projets d'autres candidats (MM. Hamon et Mélenchon), peut constituer un des moyens de concourir à l'égalité des chances. Or, pour La Seyne, sur la base des effectifs actuels des 500 enfants de CP-CE1 des écoles concernées, cette mesure conduirait, sauf à accroître les effectifs des autres niveaux de l'école élémentaire, à créer ex nihilo une vingtaine de classes. Alors que la commune ne parvient pas, faute de moyens financiers (cf. supra thématique n°1), à concrétiser un projet trentenaire de remplacement de deux écoles en préfabriqués sexagénaires par un groupe

scolaire neuf « en dur », il lui serait d'autant moins possible de construire autant de nouvelles salles de classe ni, a fortiori, d'en assurer le fonctionnement (fluides, entretien, etc.).

Une autre proposition, portée par plusieurs candidats, vise à donner aux communes la liberté de poursuivre ou non le dispositif d'aménagement des temps scolaires et des offres d'activités périscolaires. À La Seyne, ce dispositif a été difficile à mettre en place, n'est pas totalement satisfaisant, est inégalitaire suivant les quartiers, coûteux pour les finances communales et pour les familles car il ne peut hélas être totalement gratuit, malgré l'appui (provisoire) de l'État. Il a de surcroît démantelé une bonne part de l'édifice communal et associatif d'offres des accueils de loisirs sans hébergement, des centres d'initiation sportive, des écoles d'art et de musique, etc, au point que 2.000 des 6.000 enfants scolarisés en primaire ont été privés de ces temps éducatifs complémentaires de l'éducation scolaire.

La question est d'importance dans une ville où sont criants les écarts de niveaux socio-économiques, les diversités culturelles, les possibilités pour les familles de donner les moyens à leurs enfants de tirer parti de ces temps éducatifs scolaires et non scolaires, confortant leurs propres efforts parentaux par le vécu possible de situations socio-éducatives d'aide aux devoirs, d'éveil au sport, à la culture, aux sciences et technologies, à l'environnement, et autres.

***3.1. Quelle est alors votre vision de l'éducation républicaine, "gratuite, laïque et obligatoire" pour tous, comme vecteur de promotion de la citoyenneté ?***

***En particulier, au regard de la réalité seynoise...***

***3.2. Voulez-vous poursuivre, et, si oui, sous quelle forme, l'appui spécifique apporté par l'État aux établissements scolaires des quartiers prioritaires ?***

**3.3. Notamment, estimez-vous qu'il faut réparer l'anomalie qui fait du centre-ville seynois l'un des rares quartiers prioritaires "politique de la ville" de France à ne pas être classé en "REP" ?**

**3.4. Si vous estimez utile de réduire les effectifs des classes des quartiers prioritaires, quelles mesures proposez-vous pour ne pas faire supporter aux communes le coût induit pour assumer leur rôle en matière de création de nouveaux locaux scolaires (construction, gestion, entretien, etc.) ?**

**3.5. Si vous y voyez un intérêt, quelles mesures législatives envisagez-vous pour assurer une éducation périscolaire et extrascolaire garantie par l'État de façon égalitaire pour tous les enfants, quel que soit leur lieu de résidence, fût-elle portée par les communes et les associations ?**

**3.6. Quel est votre projet législatif en matière de prévention de la délinquance, depuis l'acte éducatif scolaire et socio-éducatif de « prévention naturelle » et l'accompagnement de la parentalité jusque, plus spécifiquement, à la prévention spécialisée, aux zones de sécurité prioritaire et à la police et la justice de proximité, l'aide aux victimes, la prévention de la récidive, l'exécution des peines et la réinsertion des détenus en fin de peine ?**

## THEMATIQUE 4

### QUELLE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA DYNAMISATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE POUR L'EMPLOI ET LA DIGNITE CITOYENNE ?

Les politiques publiques des communes de l'ouest toulonnais, de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée (pour ce qui concerne ma commune de La Seyne... je n'oublie pas Sud-Sainte-Baume pour d'autres), des autres collectivités, et de l'État, tant en matière d'aménagement du territoire que de logement, de mobilités, d'offres de services, d'accompagnement de la formation, de la recherche et du développement, de mise en œuvre de dispositifs d'insertion, d'adaptation de clauses sociales aux marchés publics, et d'autres stratégies utiles transférées d'ailleurs ou imaginées sur place, ont conduit, ces deux dernières années, à ce que l'impact désastreux de la crise économique nationale, européenne et mondiale, en matière d'emploi, dans le

contexte de dérégulation au service des seuls tenants du capital financier mondialisé que nous connaissons, soit minoré chez nous par rapport à n'importe où ailleurs dans le Var et la Région, ainsi qu'en attestent les données de Pôle Emploi

Il n'empêche, le succès relatif demeure fragile malgré les efforts conjugués des institutions publiques, des opérateurs économiques du territoire, depuis les artisans et TPE jusqu'aux ETI, et des porteurs, notamment associatifs et de structures d'insertion, de programmes d'accompagnement vers l'emploi.

Il convient de le conforter prioritairement.

#### ***Quelle est votre intention législative quant...***

- 4.1. au Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE),***
- 4.2. à la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (« loi Macron »),***
- 4.3. et à la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (« loi El Khomri ») ?***
- 4.4. Quelles stratégies d'aménagement territorial de La Seyne, la circonscription, et au-delà, vous semble-t-il alors utile que l'État soutienne pour dynamiser l'économie de la métropole toulonnaise, en particulier dans sa partie occidentale ?***
- 4.5. Quels secteurs d'activité économique s'appuyant sur le potentiel local voulez-vous voir soutenir par l'État pour leur développement et la création et/ou le confortement de l'emploi ?***
- 4.6. Sur quels acteurs publics et privés, et sous quelles formes, estimez-vous nécessaire de prendre appui pour soutenir l'initiative économique du territoire ?***

#### ***Quelle serait votre position de parlementaire quant...***

- 4.7. - aux pôles de compétitivité, dont le Pôle Mer ?***
- 4.8. - au développement portuaire de la rade de Toulon ?***
- 4.9. - à l'économie locale du tourisme, de la culture et du loisir ?***

**4.10.** - pour le local, à l'économie circulaire, le maintien de l'agriculture de proximité, la filière aquacole marine ?

**4.11.** - pour le local, quant à l'économie numérique et celle des nouvelles technologies de l'information et de la communication ?

**4.12.** - pour le local, quant à l'économie sociale et solidaire ?

**4.13.** Quelle est votre position quant aux « Zones franches urbaines » (ZFU) ? Estimez-vous devoir soutenir la poursuite de celle des Playes et/ou la création d'une ZFU pour le centre ancien de La Seyne ?

**4.14.** Quel avenir voulez-vous pour les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (Emplois d'avenir, Contrats Initiative Emploi et Starter, Contrats d'accompagnement dans l'emploi, Garantie jeunes et appui à la mission locale MIAJ de l'Ouest Var, Titres professionnels à l'apprentissage, Compte personnel d'activité, dispositifs d'insertion des publics sous main de justice, et leurs déclinaisons spécifiques en faveur des habitants des quartiers « politique de la ville » ?)

**4.15.** Quelles politiques publiques envisagez-vous de promouvoir sur le plan législatif pour soutenir l'économie territoriale, et créer les conditions de l'accès des Seynois à l'emploi, sans discrimination, quels que soient leurs formations, qualifiantes ou non, leurs adresses de résidence, leurs noms, leurs sexes, leurs origines, etc ?

## **THEMATIQUE 5**

### **QUELLE POLITIQUE EN FAVEUR DU DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS ?**

Plus de 3.000 foyers sont en permanence en attente d'un logement social, certains depuis plus de dix ans, à La Seyne. Comme ailleurs dans le Var, les trois-quarts des foyers seynois sont éligibles au logement social.

Mais aucune des cinq communes de notre circonscription, y compris La Seyne, comme d'ailleurs aucune des communes qui y sont astreintes, excepté La Garde, des deux intercommunalités que chevauche notre circonscription, n'est en règle avec l'article 55 de la loi SRU (« *loi relative à la solidarité et renouvellement urbain* »), prolongée par la loi ALUR (« *loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové* »), nous obligeant, heureusement et à bon escient à mon sens, à disposer de 25% de logements sociaux de toutes typologies (PLAI, PLUS, PLS, etc).

Dès lors, au-delà des personnes devant avoir recours à la loi DALO (« *Droit au logement opposable* ») et à celles dont les revenus les rendent éligibles à un logement social mais ne peuvent avoir recours qu'au locatif privé, trop

coûteux, la résolution d'autres problèmes plus aigus est complexifiée : la décohabitation familiale est difficile, les réponses aux besoins spécifiques de logement des familles recomposées et monoparentales, des gens âgés, des personnes à mobilité réduite, des jeunes travailleurs, etc, sont extrêmement complexes à trouver.

Dans certains quartiers, comme le centre ville seynois, le logement ancien est dégradé, indigne et insalubre, soit du fait que les propriétaires, occupants ou bailleurs, ne peuvent, malgré les aides publiques, assurer les rénovations nécessaires, soit qu'ils s'y refusent, avec des comportements assumés de « marchands de sommeil ».

L'accession à la propriété dans le cadre d'un parcours résidentiel est en outre rendue complexe par la réalité des prix du foncier et de l'immobilier, et, dès lors, fait effet "bouchon" pour la libération et la réattribution des logements sociaux.

***5.1. Quelle est alors votre position sur les dispositions des lois DALO, SRU et ALUR ? Les estimez-vous suffisantes, insuffisamment incitatrices ou contraignantes, ou, au contraire, trop directives voire contre-productives ?***

***5.2. Quelles initiatives législatives vous semble-t-il nécessaire de prendre pour permettre, au XXI<sup>e</sup> siècle dans une nation moderne riche, à chaque famille de disposer d'un toit correspondant à ses besoins ?***

***5.3. Quel est votre avis sur les dispositions et les objectifs opérationnels des « Programmes locaux de l'habitat » (PLH) des intercommunalités de notre circonscription, et en particulier, concernant La Seyne, celui de TPM ? En quelle direction voulez-vous voir la législation évoluer pour parfaire les orientations du PLH concernant La Seyne ?***

***5.4. Quels regards portez-vous sur la mixité sociale territoriale du logement et les inégalités d'efforts entre les communes varoises ? En fonction de votre vision, quelles sont les mesures législatives, nouvelles ou remodelées, qui vous semblent utiles pour La Seyne et la circonscription ?***

***5.5. Quelles mesures législatives vous semblent nécessaires pour lutter contre le logement indigne et insalubre, et les "marchands de sommeil" ?***

## THEMATIQUE 6

### QUELLE POLITIQUE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET L'ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE DU TERRITOIRE ?

La Seyne, vous le savez, a été la première des communes de l'aire toulonnaise à s'inscrire dans la dynamique des « *Territoires à énergie positive pour la croissance verte* » (TEPos) et à être « labellisée » à ce titre. Sans même attendre la mise en œuvre de ce dispositif, la commune et ses partenaires, notamment ses entreprises et ses établissements publics, à l'image de son office public de l'habitat, développent depuis une dizaine d'années des initiatives s'inscrivant, au plan local, dans l'esprit du « *Grenelle de l'Environnement* » ou de la « *COP 21* », ou simplement du « bon sens écologique ».

On peut citer, en vrac et sans exclusive : la rénovation énergétique d'environ 3000 logements sociaux publics, la centrale d'échanges thermodynamiques de l'eau de mer (thalassothermie) alimentant en chauffage et climatisation tout un quartier d'habitat et de services, le raccordement de tout le nord de la commune au réseau de production de chaleur de l'usine d'incinération de Lagoubran, le sauvetage de l'urbanisation des 60 hectares du « *Domaine de Fabrégas* », avec sa cogestion Ville-Conservatoire du Littoral, préservant, valorisant et ouvrant au grand public ses espaces forestiers privilégiant la reconquête par les essences endogènes, la transformation des produits du déboisement préventif des incendies de la forêt de Janas en combustibles dans le cadre de la « *filière bois* » varoise, la création d'une ferme agricole « bio » communale fournissant tous les restaurants scolaires, préscolaires et périscolaires de la commune et assurant une vente aux particuliers, d'un verger et d'un rucher communaux « bio », la création de jardins partagés, la création de trames et poches vertes, y compris en hypercentre, la création

d'un parc de vélos et autos électriques pour les déplacements des personnels communaux, l'installation de parcs à vélos, la création d'une « zone de rencontre » en centre ancien, des opérations de sensibilisation à la gestion énergétique domestique, etc.

Actuellement, la commune déplore l'apparente prééminence des velléités strictement « budgétaires » de la « *Mission de réalisation des actifs de la Défense nationale* » (MRAI) sur les orientations patrimoniales et environnementales du ministère de l'écologie, freinant le projet, conjugué à celui, voisin, de Saint-Mandrier, de préservation-valorisation de la forêt et du littoral du Fort Saint-Elme, sur laquelle elle souhaite conclure un nouveau partenariat avec le Conservatoire du Littoral.

Elle butte également sur l'absence d'incitation suffisante de l'État en direction de l'Autorité organisatrice de transports (AOT) qu'est TPM, notamment pour l'accélération de la réalisation des lignes de transports en commun en site propre terrestre (via, à défaut d'un tramway, un bus à haut niveau de service avec un terminus aux alentours de « *l'Atelier mécanique* ») et maritime (via de nouvelles lignes de bateaux-bus, dont une reliant les quartiers littoraux des Sablettes au cœur de ville, et une meilleure desserte de Bois-Sacré, du site des anciens chantiers navals et de notre « *Technopôle de la mer* »), seule alternative durable, avec les modes actifs, à l'automobile.

La commune réclame aussi l'accélération de la création d'un RER, de Bandol à Hyères, avec une halte à créer au droit de la zone d'activités des Playes, que *SNCF-Réseau* n'inscrit pas dans à ce jour ses priorités.

**6.1. Quelles initiatives parlementaires envisagez-vous de prendre dans le sens de l'accompagnement communal et/ou intercommunal des initiatives s'inscrivant dans le domaine du développement durable ?**

**6.2. En particulier, allez-vous faire en sorte que l'État tranche dans le sens écologique plutôt que de valorisation financier des actifs fonciers pour le projet de la forêt et du littoral du Fort Saint-Elme ?**

**6.3. Et quelles initiatives législatives estimez-vous devoir prendre pour soutenir la traduction en opérations concrètes et proches dans le temps pour l'aire seynoise des orientations du Plan de déplacements urbains (PDU) de TPM, notamment en matière de voies vertes ou cyclables et de transports collectifs terrestres, ferrés et maritimes ?**

## THEMATIQUE 7

### QUELLE POLITIQUE EN MATIERE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE, DE PERIMETRE INTERCOMMUNAL, DE LA PLACE DES COMMUNES ET DES CITOYENS EUX-MEMES ET DE LA DEMOCRATIE DE PROXIMITE DANS LA FUTURE METROPOLE ?

Le 1er janvier 2018, la communauté d'agglomération va probablement changer de statut pour accéder à celui de métropole. Une partie de mes concitoyens manifeste, sinon une inquiétude, du moins une interrogation quant aux changements que cette mutation va engendrer pour leur vie quotidienne et le territoire.

Ils se questionnent notamment sur l'éloignement des espaces de décision de leur lieux de vie et d'activité, le devenir des compétences aujourd'hui exercées par les mairies et le département devant être demain transférées à l'intercommunalité, les modalités d'exercice de la « *démocratie locale participative* » à laquelle, à La Seyne, la population est très attachée.

Les plus sensibilisés à la question s'interrogent aussi sur des points plus précis comme le transfert des personnels territoriaux communaux à la métropole, l'uniformisation par un « lissage » progressif des tarifications des services publics et de la fiscalité locale à l'échelle métropolitaine.

Ils se questionnent aussi sur les modalités de gouvernance intercommunale et de désignation démocratique des élus métropolitains, et sur le devenir de l'actuel périmètre de 12 communes et son éventuel élargissement à des communes voisines, voire à des communautés limitrophes ou aux 32 communes du périmètre du « *Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Provence Méditerranée* ».

**7.1. Quelle est votre position quant à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (« loi NOTRe ») et, plus globalement, aux dispositifs législatifs relatifs à l'intégration intercommunale ?**

**7.2. Quelles dispositions législatives et/ou réglementaires voulez-vous voir réformer et/ou adopter pour les compétences intégrées des communes et du département, la fiscalité territoriale, la gouvernance métropolitaine, l'élection de son assemblée délibérante, son exécutif, la relation aux communes membres et leurs maires et conseils municipaux, l'association participative des citoyens et acteurs économiques et sociaux à la vie du territoire global et des aires territoriales sub-métropolitaines des secteurs et pôles de vie ?**

**7.3. Quelle articulation voulez-vous entre la métropole et les autres collectivités territoriales, notamment la Région ? Quel avenir envisagez-vous pour les départements, et spécifiquement pour le Var ?**

**7.4. Quel est le périmètre qu'il vous paraît pertinent de prévoir pour la métropole toulonnaise, à court, moyen et long terme ?**

**7.5. Quelle articulation fonctionnelle imaginez-vous avec les intercommunalités voisines, notamment celle de « Sud Sainte-Baume » et la métropole d'Aix-Marseille ?**